



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Date de convocation :

23/11/2018

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Denis OLIVE (à Claude AYMERICH), Cécile LAVALL (à Claudie SERRE), Géraldine MIR (à Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Sylvia OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Philippe PIQUÉ (à William BURGHOFFER) pour voter en leur nom.

Étaient absents : Mmes Céline SALGUERO et Fatiha TAHARASTE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/66 : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PASTEUR

Le Maire rappelle à l'Assemblée la politique menée par la commune depuis trois ans, pour permettre la rénovation de nos bâtiments et la réalisation d'économies d'énergie. Dans ce cadre, nous avons travaillé sur le bâtiment de la Poste et sur l'école Wallon.

Pour 2018, le Maire propose de déposer un programme identique pour l'école Pasteur.

Cette dernière, la plus grande de la commune (4 bâtiments) est alimentée par deux chaufferies fioul. Suite au diagnostic thermique des lieux, le Maire propose de réaliser l'installation d'un chauffage performant, tout comme le remplacement des fenêtres avec simple vitrage. Il s'agira de permettre des économies d'énergie avec diminution des consommations et des charges de fonctionnement.

La démarche s'inscrivant dans une politique de protection de l'environnement, une subvention pour le financement des investissements relatifs à cette opération peut être attendue de l'Etat, tout comme de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

L'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de **142 514,98 € HT**. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

– **APPROUVE** la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'école Pasteur, pour un coût de 142 514,98 € HT.

– **VALIDE** le plan de financement suivant :

Etat	30 %	42 754,49 €
Région Occitanie	30 %	42 754,49 €
Autofinancement	40 %	57 006,00 €

– **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 29 novembre 2018

Le Maire,
William BURGHOFFER

Le Maire,

William BURGHOFFER

